

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - mercredi 9 octobre 2019

## **BOULANGERIES-PÂTISSERIES : Des sinistres matériels aux conséquences financières lourdes**

**Un incendie est 30 fois moins fréquent qu'un dommage électrique mais coûte 30 fois plus cher, selon une étude réalisée par MAPA Assurances auprès de ses sociétaires boulangers-pâtisseries.**

Avec plus de **35 000 boulangeries et boulangeries-pâtisseries**, 5 900 pâtisseries et 7 880 commerces de détail de pains et terminaux de cuisson en France<sup>1</sup>, le secteur de la boulangerie-pâtisserie se classe au premier rang des entreprises du commerce de détail alimentaire. Un secteur dynamique enclin à de multiples risques professionnels, à l'image des sinistres matériels.

**Ainsi en 2018, d'après les sinistres déclarés par les sociétaires MAPA du secteur, les boulangeries-pâtisseries ont été majoritairement victimes de dommages électriques, arrêts du froid et bris de matériel: 36%.** Les autres sinistres matériels représentant 17% pour les bris de glace et chocs de véhicules, 15% pour les vols et le vandalisme, 28% pour les dégâts des eaux et tempêtes, 4% pour les incendies.

Pour autant, la répartition annuelle des sinistres matériels n'est pas proportionnelle à leur coût. Le sinistre le plus onéreux pour une boulangerie-pâtisserie étant l'incendie.

### **Incendie en boulangerie-pâtisserie : moins fréquent mais plus onéreux**

Avec **4% en 2018**, l'incendie est un des sinistres matériels les moins fréquents. Il constitue pourtant le risque professionnel le plus onéreux, avec un **coût moyen de 27 500€** pour une boulangerie-pâtisserie contre 1 000€ pour un dommage électrique.

Selon l'INRS, **70% des entreprises victimes d'un sinistre incendie majeur disparaissent dans les mois qui suivent**<sup>2</sup>. Des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie sont aujourd'hui imposés par la réglementation française du travail pour limiter ces risques, les combattre efficacement et permettre une évacuation rapide du personnel en cas de sinistre.



#### **Coût d'un sinistre pour une boulangerie-pâtisserie :**

- Incendie = 27 500 €
- Vol / Vandalisme = 1 400 €
- Dégât des eaux / Tempête = 1 200 €
- Dommage électrique / Arrêt du froid / Bris de matériel = 1 000 €
- Bris de glace / Choc de véhicule = 800 €

#### **Les incendies en France - Statistiques 2018<sup>3</sup> :**

306 625 incendies soit +7% dont 648 incendies déclarés dans des locaux artisanaux (-33%).

→ [Voir l'infographie complète](#)

### **La MAPA et la Mutuelle d'Assurances de la Boulangerie**

Assureurs leaders des métiers de bouche depuis plus de 100 ans, la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie protègent plus de 25% des boulangers et boulangers-pâtisseries français, et sont établies sur l'ensemble de la France métropolitaine à travers 81 agences.

### **Votre contact presse - MAPA**

Mélanie Le Nicol- [m.le-nicol@mapa-assurances.fr](mailto:m.le-nicol@mapa-assurances.fr)- 05 46 59 54 00

<sup>1</sup> Données INSEE 2019 (Sirene.fr) entreprises immatriculées en France Métropolitaine (hors DOM-TOM et Corse) avec les codes NAF : 1071C pour les boulangeries et boulangeries-pâtisseries, 1071D pour les pâtisseries, 1071B et 4724Z pour les terminaux de cuisson et commerces de détail de pains.

<sup>2</sup> <http://www.inrs.fr/risques/incendie-lieu-travail/consequences-donnees-statistiques.html>

<sup>3</sup> Statistiques des services d'incendie et de secours - édition 2018